



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Troisième session, 60^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 4
le vendredi 20 octobre 2023

AFFAIRES COURANTES

Prière
Présentation d'invités
Déclarations de condoléances et de félicitations
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentation des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur l'amendement de la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat ajourné par M. Coon.

Reprise du débat le vendredi 20 octobre 2023.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 2, *Loi abrogeant la Loi sur les récipients à boisson*. L'hon. M. Crossman.
- 3, *Loi concernant la Loi sur les négociations dans l'industrie de la pêche et la Loi sur les relations industrielles*. L'hon. M^{me} Dunn.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M^{me} M. Wilson.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que, le 20 septembre, le premier ministre du Nouveau-Brunswick aurait dit à des manifestants à l'extérieur de l'Assemblée législative que des enseignants apprenaient aux enfants à mentir à leurs parents ;

attendu que cette déclaration prononcée par le premier ministre du Nouveau-Brunswick était irrespectueuse envers le personnel enseignant ;

attendu que le personnel enseignant du Nouveau-Brunswick joue un rôle central afin de façonner l'avenir de notre province grâce à son dévouement et son travail acharné pour instruire nos enfants ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le premier ministre du Nouveau-Brunswick à présenter des excuses officielles au personnel enseignant du Nouveau-Brunswick.

Motion 2 — M. Coon, appuyé par M^{me} Mitton, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que, selon le Human Development Council, il y a dans les trois principales villes du Nouveau-Brunswick au moins 560 personnes sans logement qui ne peuvent obtenir un logement et les services de soutien dont elles ont besoin ;

attendu que la Colombie-Britannique offre des logements aux personnes qui ont des besoins complexes et requièrent d'autres soins de santé et services sociaux, qui sont aux prises avec des difficultés multiples liées à la santé mentale et à la toxicomanie, qui ont subi des traumatismes ou des lésions cérébrales et qui, souvent, se retrouvent sans logement ou risquent d'être évincées ;

attendu qu'il n'y a qu'un nombre limité de logements pour lesquels sont fournis un soutien par les pairs et des services complets destinés aux personnes du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de logement ou risquent de perdre leur logement ;

attendu qu'il faut absolument fournir des services complets, comme un soutien en santé mentale, des services de traitement des dépendances, de l'aide en matière d'emploi et des services de gestion de cas pour éviter que d'autres personnes du Nouveau-Brunswick ne se

retrouvent sans logement et pour répondre aux besoins complexes des personnes sans-abri ; attendu qu'une approche complète et holistique de lutte contre l'itinérance peut réduire considérablement les pressions qui s'exercent sur les services sociaux, les soins de santé et les organismes d'application de la loi tout en favorisant le bien-être au sein de la collectivité ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour financer et mettre en oeuvre un programme global de logement et de soutien par les pairs pour les personnes sans-abri ainsi que des services complets pour répondre à leurs divers besoins et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à définir des cibles, à prévoir des résultats mesurables pour évaluer la réussite du programme et à rendre régulièrement des comptes à la population.

Motion 3 — M. Arseneau, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick éprouvent des difficultés financières en raison du coût croissant de l'essence, ce qui nuit à leur quotidien, à leurs déplacements et au coût de la vie en général ;

attendu que le directeur parlementaire du budget a estimé qu'il est prévu que le ménage moyen au Nouveau-Brunswick paiera au moins 501 \$ de plus en essence par année ;

attendu que le gouvernement Higgs a autorisé l'ajout d'une nouvelle taxe sur les prix réglementés des combustibles pour obliger les consommateurs à payer les coûts additionnels que doit déboursier Irving Oil afin de se conformer au règlement fédéral sur les combustibles propres ;

attendu que la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs a ajouté jusqu'à 7 ¢ au litre d'essence ordinaire sans plomb depuis son instauration le 1^{er} juillet 2023, faisant ainsi de l'essence du Nouveau-Brunswick l'une des plus chères du Canada ;

attendu que le gouvernement Higgs n'avait pas besoin de permettre légalement à Irving Oil de transmettre les coûts du nettoyage de ses produits pétroliers aux gens du Nouveau-Brunswick puisque les marges de la raffinerie du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 36 ¢ entre 2019 et 2022 ;

attendu que la Commission de l'énergie et des services publics prévoit revoir la formule de calcul de la taxe sur l'essence du gouvernement Higgs six mois après l'instauration de celle-ci ;

attendu que les consommateurs qui paient la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs n'ont aucun moyen de récupérer leur argent si, après sa révision, la Commission de l'énergie et des services publics détermine que la taxe était trop élevée ou inutile ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer immédiatement la taxe sur l'essence imposée par le gouvernement Higgs.

Motion 4 — M^{me} Mitton, appuyée par M. Arseneau, proposera, le jeudi 26 octobre 2023, la résolution suivante :

attendu que des gouvernements libéraux et conservateurs consécutifs ont mis en oeuvre des politiques visant à centraliser la gestion du système de soins de santé du Nouveau-Brunswick ; attendu que la décentralisation de notre système de soins de santé mènera à la prise de meilleures décisions qui reflètent les réalités locales, ce qui facilitera la prestation de services de soins de santé mieux adaptés et plus efficaces ;

attendu que la prise de décisions à l'échelle locale peut améliorer les services de soins de santé, augmenter la participation communautaire et mener à des solutions plus novatrices pour régler à l'échelon local des questions liées aux soins de santé ;

attendu qu'un sondage réalisé par le Angus Reid Institute, en collaboration avec l'Association médicale canadienne, indique que, au Canada, les gens du Nouveau-Brunswick sont les plus insatisfaits de la gestion de leur système de santé par leur gouvernement provincial, puisque 82 % des répondants indiquent qu'ils sont « moyennement » ou « très insatisfaits » ;

attendu que le même sondage indique que 82 % des gens du Nouveau-Brunswick estiment que la qualité globale des soins de santé au Nouveau-Brunswick s'est détériorée au cours des 10 à 15 dernières années ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir l'élection locale de membres au sein des conseils d'administration des régies régionales de la santé

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à rétablir le rôle essentiel de la direction dans les hôpitaux afin que celle-ci puisse gérer son hôpital local en collaboration avec le personnel médical et le personnel non médical qui y travaillent.

PÉTITIONS

1, M^{me} Mitton — présentée le 18 octobre 2023.

2, M^{me} Mitton — présentée le 18 octobre 2023.

Shayne Davies,
greffier de l'Assemblée législative